

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 21 septembre 2009

Date convocation : 15/09/2009

Absents : SOARES Américo.

1- Renouvellement contrat agent chargé de la gestion de l'Agence Postale Communale :

Rappel des termes du contrat à durée déterminée d'Alexandra ADAMSKI, recrutée pour assurer la gestion de l'Agence Postale Communale le 01/10/2008 pour une durée de 1an. Malgré la convention signée pour 3 ans renouvelables, compte tenu de l'incertitude quant au devenir des statuts de La Poste, il a été décidé à l'unanimité de renouveler à Alexandra ADAMSKI-VANELSLANDE un contrat de 1 an, à compter du 01/10/2009, pour une durée hebdomadaire identique de 15/35°.

2- Extension compétences Communauté de Communes du Ségala Carmausin : afin de répondre favorablement à l'engagement sur un 2° agrément du Centre Social du Puy St Georges qui intervient déjà sur le territoire (permanences Point Relais Emploi Formation, relais d'assistantes maternelles, intervention des chantiers d'insertion du Puy St Georges etc.) et d'assurer les missions d'aide aux personnes, les membres de la Communauté de Communes, lors de son conseil communautaire du 16 juin dernier, se sont prononcés favorablement (31 oui, 9 non et 1 blanc) pour modifier les statuts de la CCSC avec extension de la compétence action sociale et prise en charge par les communes de 1€/habitant au travers de l'attribution de compensation. Accord du CM à la majorité.

3- Projet d'accueil familial pour personnes âgées : Rappel de la création de 4 logements locatifs (2 T3 et 2 T5) destinés à accueillir 2 familles d'accueil familial, qui pourraient accueillir chacune 3 personnes âgées. Chaque famille occuperait un T3 à usage privatif et un T5 à usage d'accueil pour les personnes âgées.

Compte rendu de l'avancement de ce projet : permis de construire en cours d'instruction, préparation des demandes d'aides financières auprès de la Région dans le cadre du Contrat de Pays, Conseil Général, PALULOS, Fondation de France, etc. Approbation du projet à l'unanimité et accord pour solliciter toutes les aides financières potentielles.

4- Sinistre atelier : Lecture du dossier final d'indemnisation, présentant une indemnité totale de 41 281.92 €, dont 34 105.42 € d'indemnité immédiate et 7 175.52 € d'indemnité différée. Accord du CM sur le projet d'indemnisation. Les travaux de remise en état de l'atelier vont enfin pouvoir commencer : décontamination, toiture, charpente, électricité...

5- Questions diverses

* **Bascule pèse bétail :** rappel des termes du CM du 24 août dernier portant sur la possibilité laissée aux groupements de peser en autonomie avec un tarif forfaitaire mensuel de 200.00 €. Validation de ce tarif de pesée à compter du 01 septembre 2009.

* **La Poste :** lecture d'un courrier émanant de M. Jacques VALAX, Député du Tarn, portant sur le devenir de La Poste, dont les statuts changeraient au 01 janvier 2010 : d'un établissement public, La Poste passe en société anonyme. Adoption à la majorité d'une délibération demandant le retrait du projet de loi postale 2009 et la tenue d'un référendum sur le service public postal.

* **Ecoles :** Olivier Lanselle fait le compte rendu de la rentrée scolaire (répartition des classes, CLAE, transport scolaire, etc...), les écoles de Pampelonne et Tanus accueillent cette année 156 élèves répartis d'égale façon entre les 2 sites.

* **Photos Las Planques :** présentation de 2 photos grand format du site de Las Planques, don de Guy RAVAILHE. Le choix du positionnement de ces photos reste à définir.

Madame le Maire de Tanus,
Rolande AZAM

21/09/2009